

AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
Installation et exploitation d'un manège enfantin, de type carrousel, à l'angle des rues
Saint-François et Félix Poulat à Grenoble

Une personne a fait part de son souhait d'occuper le domaine public, à l'angle des rues Saint-François et Félix Poulat à Grenoble, afin d'exploiter un manège enfantin, de type carrousel. L'occupation du domaine public sera autorisée par arrêté pour une durée de trois ans, jusqu'en 2027 inclus, et l'autorisation d'occupation fera l'objet d'un arrêté annuel pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus, de chaque année.

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Grenoble prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de cette personne et s'assure, par la présente publicité, et avant signature d'un éventuel arrêté, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les personnes intéressées par l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un carrousel devront déposer leur candidature **au plus tard le lundi 23 décembre 2024**. Les documents à remettre sont précisés dans le règlement de consultation, disponible sur le site internet de la Ville de Grenoble ou au service Occupations Commerciales – secrétariat 82 rue des Alliés à Grenoble.

Le service Occupations Commerciales de la Ville de Grenoble analysera les propositions au regard des critères prévus dans le règlement de consultation. Un projet d'arrêté d'occupation du domaine public avec le candidat ayant présenté la proposition la mieux classée sera ensuite soumis à l'approbation de l'élu grenoblois référent.

Conformément à la délibération approuvée par le Conseil Municipal le 4 novembre 2024, le candidat sélectionné devra s'acquitter pour l'année 2025, auprès de la Ville de Grenoble, d'une redevance d'occupation du domaine public de **314,25 € /m²/an pour un manège permanent annuel (article 4002)** et d'un **droit fixe de 5,90 € (article 1001)**.

La Ville de Grenoble se réserve le droit de ne pas délivrer d'autorisation d'occupation du domaine public en raison de candidatures infructueuses.

Pour obtenir tous renseignements :

Service Occupations Commerciales

82, rue des Alliés - 38100 Grenoble / 04 76 76 37 75

Horaires d'ouverture (8h30-12h30 / 13h30-16h30 tous les jours de la semaine excepté le mardi après-midi).

Par **voie électronique à l'adresse mail suivante :**

[**droits.voirie@grenoble.fr**](mailto:droits.voirie@grenoble.fr)